

Grâce à la mondialisation et à l'Europe, Turcs et Saoudiens peuvent faire condamner Charlie Hebdo !!!

écrit par Christine Tasin | 28 mars 2021

« Charlie Hebdo » : peut-on invoquer le délit de « blasphème » en France ?

Le Monde.fr | 17.02.2014 à 17h40 • Mis à jour le 18.02.2014 à 10h47 |

Par Camille Bordenet

Abonnez-vous
à partir de 1 €



Réagir



Classer



Partager



Recommander



Partager

1 425 personnes recommandent ça. Soyez le premier parmi vos amis.



Nous mettons en garde depuis des années... vous croyez que nos dirigeants auraient réfléchi travaillé pour éviter l'horreur supplémentaire qui se profile ?

Erdogan a donc porté plainte contre 4 journalistes de Charlie Hebdo pour "insulte" au satrape Erdogan... et un procureur demande 4 ans de prison ! Il y a encore une

dizaine d'années on se riait de ce genre de billevesées... et je pense que la majorité de nos contemporains se croient à l'abri, protégés par leurs lois et leur justice nationale...

Sauf que...

-la mondialisation fait disparaître notre autonomie, nos spécificités... et l'UE dont les lois sont à présent supérieures aux nôtres a été l'outil rêvé pour que plus personne ne soit à l'abri de la justice des dictateurs et de la justice islamique. La jurisprudence européenne est mortifère...

-Les efforts faits par les pays musulmans à Bruxelles comme aux Nations Unies portent leur fruit qui veulent criminaliser la critique de l'islam.

-Les jurisprudences établies par nos tribunaux se prêtent à cela. L'exemple le plus connu est la jurisprudence Alain-Jean Mairat, président de Riposte laïque il y a quelques années... qui a été condamné par un tribunal français au motif que RL était lu en France...

J'avais expliqué alors dans quel terrible engrenage nous allions. Puisque, par la magie d'Internet tous les écrits, toutes les vidéos... sont accessibles partout dans le monde, la prochaine étape est qu'un tribunal saoudien demande la lapidation de Christine Tasin et 100 coups de fouet pour Eric Zemmour au titre du délit de blasphème...

Le début de cela, c'est la plainte d'Erdogan contre les journalistes de Charlie Hebdo :

Turquie : quatre journalistes de Charlie Hebdo inculpés pour «insulte» à Erdogan

Les quatre journalistes sont accusés d'avoir insulté le président turc dans une caricature publiée l'an dernier. Un

procureur demande jusqu'à quatre ans d'emprisonnement

Selon l'agence de presse étatique turque Anadolu, les quatre collaborateurs de Charlie Hebdo inculpés sont la caricaturiste Alice Petit et trois responsables du célèbre hebdomadaire, Gérard Biard, Julien Sérignac et Laurent Sourisseau, dit Riss. La publication de cette caricature, en octobre, avait suscité la colère de Recep Tayyip Erdogan dans un contexte de vives tensions diplomatiques entre Ankara et Paris. On y voyait l'autoritaire président turc dessiné en slip, bière à la main, soulevant la robe d'une femme voilée en s'écriant: «*Ouuuh ! Le prophète !*».

«Vulgaire, obscène et déshonorant»

Dans son acte d'accusation, qui doit encore formellement être accepté par un tribunal pour que s'ouvre un procès, le procureur turc estime que cette caricature *«n'entre d'aucune manière dans le cadre de la liberté d'expression ou de la presse»*, qualifiant le dessin de presse de *«vulgaire, obscène et déshonorant»*. Après la parution de cette caricature, Recep Tayyip Erdogan avait dénoncé une *«attaque ignoble»* commise par des *«vauriens»*.

[...]

<https://amp.lefigaro.fr/international/turquie-quatre-journalistes-de-charlie-hebdo-inculpes-pour-insulte-a-erdogan-20210326>

Déjà, l'an dernier, une plainte avait été déposée pour blasphème cette fois, contre Charlie Hebdo, par le "Conseil des sages musulmans", basé en Arabie saoudite.

Voici ce que nous écrivions il y 5 mois sur ce sujet plus qu'important :

« Charlie Hebdo » : peut-on invoquer le délit de « blasphème » en France ?

Le Monde.fr | 17.02.2014 à 17h40 • Mis à jour le 18.02.2014 à 10h47 |

Par Camille Bordenet

Abonnez-vous à partir de 1 € Réagir Classer Partager

Recommander Partager 1 425 personnes recommandent ça. Soyez le premier parmi vos amis.



Les Saoudiens peuvent porter plainte contre Charlie Hebdo et le faire condamner, en France comme chez eux !

Ils sont tellement sûrs de leur invasion, de leur poids démographique en Europe qu'ils osent tout. Adieu takki-ya, adieu mensonges... la terre est à nous ! Et c'est l'islam qui fait la loi sur la planète et décide de ce qu'on a le droit de dire.

Caricatures : le Conseil des sages musulman annonce des poursuites contre Charlie Hebdo

Le Conseil des sages musulmans, basé à Abou Dhabi, a annoncé son intention de poursuivre Charlie Hebdo et «quiconque offense l'islam», au moment où la France défend la liberté de publier des caricatures. Ce conseil, regroupant des dignitaires musulmans de divers pays, «a décidé de mettre en place un comité de juristes internationaux pour poursuivre en justice Charlie Hebdo», a indiqué un tweet publié dans la nuit

de lundi 26 à mardi 27 octobre sur le compte de l'institution sunnite Al-Azhar, basée au Caire.

Le conseil, présidé par le grand imam d'Al-Azhar, affirme qu'il envisage également de «poursuivre en justice quiconque offense l'islam et ses symboles sacrés». En outre, l'instance musulmane «rejette vivement l'usage de la liberté d'expression comme prétexte pour porter atteinte au prophète Mahomet». «La liberté d'expression (...) doit respecter les droits d'autrui et ne devrait pas permettre d'utiliser les religions dans les marchés de la politique ou dans la propagande électorale», affirme encore le conseil.

[...]

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/caricatures-le-conseil-des-sages-musulman-annonce-des-poursuites-contre-charlie-hebdo-20201027>

Ce qui se passe est extrêmement important. Jusqu'à présent, les musulmans avaient échoué à faire interdire par les instances internationales, notamment par l'ONU, la critique de l'islam. Ce que l'on appelait le Processus d'Istanbul.

<https://resistancerepublicaine.com/2012/05/19/blaspheme-il-ny-aura-pas-de-delit-de-diffamation-des-religions-a-lechelle-de-la-planete/>

<https://resistancerepublicaine.com/2013/10/09/le-qatar-prepare-un-projet-de-loi-interdisant-le-blaspheme-meme-dans-les-pays-non-musulmans/>

<https://resistancerepublicaine.com/2020/04/03/le-pakistan-demande-une-fois-de-plus-a-lonu-de-classer-comme-terroristes-les-anti-islam/>

<https://resistancerepublicaine.com/2012/07/24/aux-armes-citoyens-la-france-main-dans-la-main-avec-loci-qui-veut-retablir-le-blaspheme-a-lechelle-planetaire/>

Or, au moment où ils devraient se faire oublier, avec les décapitations et autres violences faites au nom de l'islam, ils somment carrément la France et Charlie Hebdo en particulier de respecter leur prophète, leur système fasciste et de s'interdire toute critique, toute caricature qui viserait, de près ou de loin, leur chamelier pédophile.

On est bien au-delà de l'ingérence... On est dans la tentative d'imposer à toute la planète la loi islamique, la charia.

La première réaction de l'un de mes amis, féru en politique mais qui, bien que plus jeune que moi, se croit en 1970, voire en 2007, est de ricaner en disant « *Bah ! Que ces crétins portent plainte en France, ils seront déboutés et basta !* »

J'aimerais bien qu'il ait raison... Mais je suis bien moins sûre que lui de notre justice, capable de condamner Zemmour, Renaud Camus, Pierre Cassen ou Christine Tasin pour moins que ça. Sans parler de la CEDH qui a condamné Elisabeth Wolff pour avoir dit que le mariage de Mahomet et Aïcha c'est de la pédophilie. Et je ne suis pas sûre que le procès de Charlie Hebdo gagné par l'hebdo satirique en 2007 l'aurait été en 2020... tant l'islamisation progresse, tant le politiquement correct progresse, tant les normes de la charia sont de plus en plus imposées sur les réseaux sociaux, tant les gauchos sont actifs pour défendre le droit des musulmans et l'imposer à tous, tant les lobbies musulmans sont actifs à Bruxelles comme à New York.

Qu'est-ce qui leur permet, tout à coup, juste après la décapitation de Samuel Paty, de faire tout ce foin et de menacer, carrément, de procès les nôtres, eux qui ne sont pas français et eux qui ne vivent pas en pays étranger ?

Ben, justement, la mondialisation, les traités... la fin des souverainetés de NOS nations (mais pas des leurs) et le développement d'une gouvernance et européenne et mondiale avec la justice qui va avec.

Comment expliquer autrement que l'un des Présidents de Riposte laïque, Président suisse d'une association suisse, ait pu être condamné en France, en première instance, en appel et en cassation ?

En 2017, je posais cette question : *demain les islamophobes français seront-ils condamnés à la mort par le fouet ou par la lapidation par l'Iran ou l'Arabie saoudite ?*

<https://resistancerepublicaine.com/2017/09/14/condamnation-du-suisse-alain-jean-mairet-la-france-veut-imposer-ses-lois-liberticides-au-monde-entier/>

.

Notre juriste, Maxime, a écrit 2 articles montrant que, hélas, nous ne sommes plus à l'abri, à cause justement de la jurisprudence européenne.

Dans le premier, il cite une affaire qui aura des conséquences dramatiques à cause de la jurisprudence et aussi à cause des politiques qui transfèrent toutes leurs compétences à Bruxelles et ne protègent pas les leurs.

Si la loi française devait l'emporter sur les traités internationaux comme le proposait Marine le Pen en inversant la hiérarchie des normes juridiques afin de faire prévaloir l'actualité des préoccupations des Français, une loi française aurait pu initier une résistance à cette évolution de la justice européenne.

Faute de l'avoir fait, les Français sont comme des moutons dans une bergerie qui attendent que des juges non élus, éloignés du peuple, inconnus de lui, d'une légitimité purement formelle, décident de leur sort.

Pourront-ils gambader dans le pré de la liberté d'expression (qui n'est guère plus qu'un petit enclos défendu à grand renfort de barbelés en France) ou les juges les enverront-ils

à l'abattoir sans plus de précaution ?

<https://resistancerepublicaine.com/2017/12/02/une-decision-tres-inquietante-de-de-la-cour-de-justice-europeenne/>

Dans le second, au titre plus qu'explicite, Maxime résume les jurisprudences qui permettent de condamner un internaute dans tous les pays où le site est accessible et qui permet aussi de ce fait d'accumuler sur l'auteur de propos poursuivis et c'est angoissant puisque la Cour de Cassation aligne de plus en plus ses décisions sur les jurisprudences européennes.

Danger majeur : les patriotes risquent d'être condamnés par un tribunal islamique dans plusieurs pays

Une raison de plus pour exiger un referendum pour sortir de cette UE qui nous impose la charia. Cela devrait être une priorité pour les Français et l'on devrait manifester en priorité pour cela.

Cela me rappelle cette coutume perse, dans l'Antiquité, quand le Grand Roi, Darius et après lui Xerxès soumettait les unes après les autres toutes les cités grecques, leur demandant la terre et l'eau, éléments vitaux, ce qui revient à accepter la soumission, le fait d'accepter que son territoire devient le territoire de Darius et sera gouverné par un satrape perse.

Je considère que la menace contre Charlie hebdo est du même registre que la menace perse il y a plus de 2500 ans...

https://www.persee.fr/doc/antiq_0770-2817_1966_num_35_2_1482

En moins 490, Seules 2 cités avaient répondu par des actes inédits et que Darius n'a jamais oubliés, Athènes et Sparte qui ont jeté du haut d'une falaise pour les premiers et dans un puits pour les seconds les hérauts perses. Chose qui ne s'était jamais vue, le héraut, dans l'Antiquité étant sacré. Mais à la guerre comme à la guerre...

.

Nous sommes exactement dans la situation plus que critique d'Athènes alors, et la seule solution, alors comme maintenant c'est de dire non. Non à la soumission. Non aux lois internationales. Non à l'ingérence. Non à l'imposition de la charia sur toute la terre. Il en va de notre liberté, de notre identité, de notre civilisation.

<https://resistancerepublicaine.com/2020/10/28/les-saoudiens-peuvent-porter-plainte-contre-charlie-hebdo-et-le-faire-condamner-en-france-comme-chez-eux/>